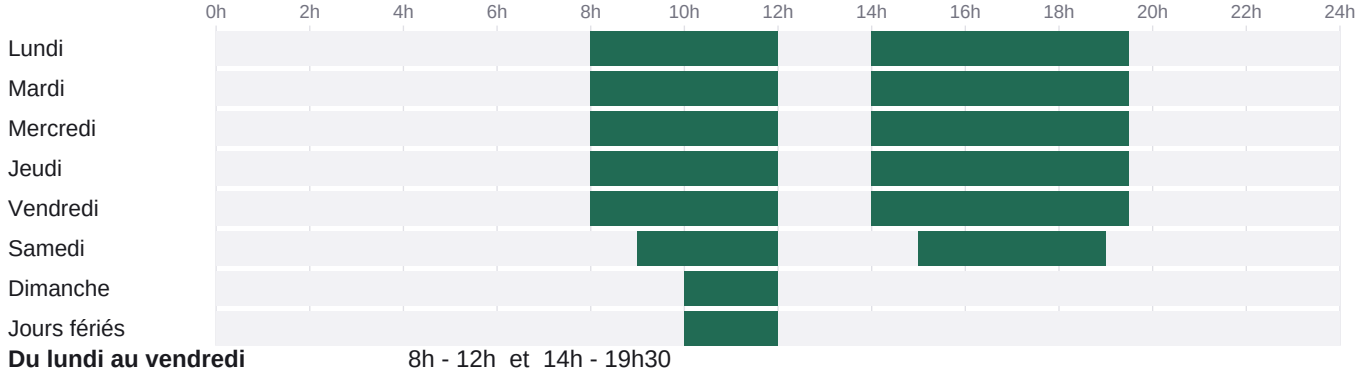
Horaires des travaux bruyants à Thoiry

01710 · Ain (01) · 6 569 habitants

Particuliers bricolage, jardinage, tondeuse, perceuse...

Arrêté municipal : Arrêté municipal relatif au bruit, signé le 18 décembre 2025 (article 5). Vérifié sur le texte officiel le 10/11/2026.



Du lundi au vendredi	8h - 12h et 14h - 19h30
Samedi	9h - 12h et 15h - 19h
Dimanche et jours fériés	10h - 12h

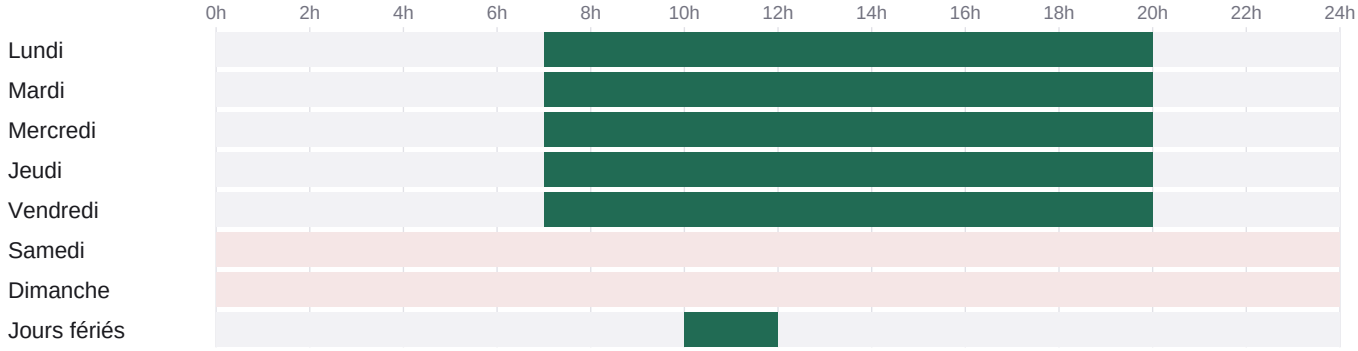
Le texte dit :

> « Les travaux de tous type tels que le bricolage, le jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques...) ne peuvent être effectués dans des horaires précis. Horaires à respecter : Les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30 Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00 Ces travaux sont interdits en dehors de ces horaires. »

Texte officiel : https://www.mairie-thoiry.fr/wp-content/uploads/2025/12/Arrete_366_25_Relatif-au-bruit.pdf

Professionnels chantiers et travaux d'entreprises

Arrêté municipal : Arrêté municipal relatif au bruit, signé le 18 décembre 2025 (article 12). Vérifié sur le texte officiel le 10/11/2026.



Du lundi au vendredi	7h - 20h
Samedi et dimanche	Interdit toute la journée
Jours fériés	10h - 12h

Le texte dit :

> « Conformément à l'article 7, les travaux bruyants liés à des chantiers privés mais aussi publics sont autorisés de 7h à 20h les jours ouvrables et de 10h à 12h les jours fériés. Ils sont interdits les dimanches. »

Texte officiel : https://www.mairie-thoiry.fr/wp-content/uploads/2025/12/Arrete_366_25_Relatif-au-bruit.pdf

À retenir

- Ces horaires concernent les travaux bruyants : outils à moteur, percussions, machines. Peindre ou visser à la main n'est pas concerné.
- Un règlement de copropriété ou de lotissement peut être plus strict que l'arrêté.
- Information indicative : seul l'arrêté fait foi. En dehors des créneaux, le bruit relève du tapage.